



Mon ex bloque l'argent de la vente chez le notaire

Par **belidivorce**, le **04/12/2018 à 23:33**

Bonjour,

Mariée sous le regime de la communauté,et en instance de divorce nous venons de proceder a la liquidation des biens par la vente de notre maison. Notre notaire a payé les différents credits en cours. Je lui demande de verser sur nos comptes personnels à part égale le solde restant de la maison, il me dit qu'il faut l'accord des deux partis. Mon ex demande à ce que le restant soit verser sur notre compte indivis pour lequel toutes transactions demandent notre signature commune. S'il insiste au tant pour que l'argent soit sur notre compte commun, c'est sans doute qu'il veut m'imposer des conditions avant signature.Je précise qu'il peut se permettre de faire trainer la procedure puisqu'il a un salaire de 10000e/mois. Quels sont mes recours possibles pour un partage direct de chez le notaire.

Je vous remercie de votre aide

Par **Visiteur**, le **05/12/2018 à 00:04**

Bonjour

De mon point de vue, donner vos instructions et votre rib personnel au notaire.

Par **delicatess**, le **05/12/2018 à 07:22**

En France, il semble qu'il n'est pas possible d'exiger le partage avant d'être divorcé.

Et une fois divorcé le piège se referme sur les ex époux avec une imposition (droit de partage) et des frais de notaires conséquents.

Cordialement.